



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE MINISTRE

Paris, le 15 novembre 2011

Madame la Secrétaire générale,

Le Gouvernement a pris la décision d'instaurer un jour de délai de carence pour les arrêts maladie dans la fonction publique, parallèlement à l'instauration d'un 4^{ème} jour de délai de carence dans le secteur privé.

Vous le savez, je l'ai maintes fois répété depuis ma prise de fonctions, je suis profondément attaché au dialogue social. Cependant, la situation des finances publiques de notre pays exige des mesures d'urgence pour réduire les déficits publics, notamment à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances 2012.

Les efforts demandés aux français doivent être pleinement partagés par tous. Dans un objectif de réduction des dépenses sociales, il a été décidé de mettre en place un jour supplémentaire de délai de carence dans le secteur privé ; en contrepartie, le Gouvernement a renoncé à modifier le taux de remplacement des indemnités journalières. Par souci d'équité, et parce que nos concitoyens ne comprendraient pas que les agents publics ne participent pas de cet effort, il paraissait extrêmement difficile de ne pas mettre en place un jour de délai de carence dans la fonction publique.

C'est tout le sens de l'amendement au projet de loi de finances que le Gouvernement défendra et qui sera discuté ce soir à l'Assemblée nationale.

Enfin, comme je vous l'ai déjà indiqué, je souhaite que les mois qui viennent, soient des mois utiles pour la fonction publique et l'ensemble des agents publics. Dans les temps difficiles que nous connaissons, je souhaite poursuivre le dialogue que nous avons engagé pour aboutir sur nombre des sujets qui sont en cours de discussion.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bien à vous

François SAUVADET

Madame Brigitte JUMEL
Secrétaire générale
UFFA-CFDT
47-49, rue avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19